

LA LETTRE D'INFORMATION
TECHNIQUE DE LA DIRECTION
DE L'AUTONOMIE

Autonomie Actu

Mai 2021

N°15

SOMMAIRE

P1

• CAMPAGNE BUDGÉTAIRE
2020

P3

• POINT D'ACTUALITÉ SUR
LA GESTION DE LA CRISE
DU COVID-19

• BILAN À MI-PARCOURS
DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE
AUTISME

• BILAN DES AIDES À
L'INVESTISSEMENT

P4

• BILAN DU DÉPLOIEMENT DES
DISPOSITIFS « PRÉSENCE D'UN
PERSONNEL INFIRMIER
LA NUIT EN EHPAD »

• LE PLAN RESSOURCES
HUMAINES

• FAIRE ÉVOLUER LE TRAVAIL
ACCOMPAGNÉ : 2 ÉTUDES SUR
LES ESAT EN AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

P5

• LA CAMPAGNE DU TABLEAU
DE BORD DE LA PERFORMANCE
EST REPORTÉE

• UN MODE D'EXPRESSION DE
L'USAGER POUR DÉFENDRE SES
DROITS : LE DISPOSITIF
PERSONNES QUALIFIÉES

P6

• ÉCOLE INCLUSIVE :
DÉPLOIEMENT DES ÉQUIPES
MOBILES D'APPUI À LA
SCOLARISATION DANS TOUTE
LA RÉGION

• ÉVALUATION DU DITEP

P7

• PROGRAMME ESMS
NUMÉRIQUE : PHASE
D'AMORCAGE

« *Autonomie Actu* » est la lettre d'information de la filière autonomie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Cette newsletter a pour but de vous informer des évolutions en cours, des documents ou outils qui sont mis à disposition pour l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap.

CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2020

La campagne budgétaire 2020 des établissements et services pour personnes en situation de handicap et personnes âgées a connu des modalités de déroulement très atypiques, compte tenu du contexte de crise liée à la COVID-19.

En effet, de nombreuses enquêtes *ad hoc* ont dû être menées pour recueillir les besoins des ESMS pour faire face aux impacts de la crise sanitaire et valoriser l'implication des professionnels (primes COVID, surcoûts, pertes de recettes hébergement des EHPAD et établissements d'Accueil de jour autonomes (AJA)).

Des mesures pérennes conséquentes sont venues compléter des moyens ponctuels également substantiels, que ce soit en termes de places et dispositifs sur le champ des Personnes en situation de handicap (PH) ou de revalorisations salariales ([Séjour de la santé](#) et [Prime grand âge](#)) sur le champ des Personnes âgées (PA).

De nombreux assouplissements réglementaires sont également venus aménager la procédure budgétaire en termes de dépôts de documents (EPRD/ERRD/CA) ou de modalités de déploiement de la campagne budgétaire (procédure contradictoire, décisions tarifaires sous [HAPI](#)).

Enfin, la campagne budgétaire a connu de façon inédite trois phases de tarification dont la dernière s'est déployée en février 2021, dans des délais très contraints (moins de 7 jours ouvrés) lors des phases de tarification de juillet 2020 et février 2021.

1. Personnes en situation de handicap

Cette année, le montant de la Dotation régionale limitative (DRL) notifiée par la Caisse nationale de solidarité à l'autonomie (CNSA) à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes s'est élevée à **1,31 milliard d'euros** (+ 5,61 % par rapport à 2019) dont :

- 11,60 M € de taux d'actualisation ;

- 3,12 M € de crédits correspondant aux extensions en année pleine des places installées en cours d'année 2019 ;
- 7,51 M € pour les installations de places ;
- 1,16 M € pour une opération de fongibilité ;
- 45,25 M € de Crédits non reconductibles (CNR) alloués pour faire face aux impacts de la crise sanitaire (primes Covid, surcoûts, achat de masques en relais de la fin des dotations Etat). L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi alloué près de 11,6 M € sur la marge de gestion de la DRL PH 2020 pour compléter les CNR nationaux notifiés (33,6).
- 31,23 M € de crédits non reconductibles (très majoritairement régionaux) ont été par ailleurs attribués.

• **Ces crédits ponctuels ont été affectés selon plusieurs priorités affichées dans le [Rapport d'orientation budgétaire \(ROB\)](#) et principalement :**

- > alloués à l'investissement : 8,86 M €
- > alloués à la gestion de situations individuelles critiques : 8,57 M €
- > alloués aux dépenses de personnel non pérennes : 5,19 M €.

• **Par ailleurs, de nombreuses mesures nouvelles ont été notifiées mais n'ont pu faire l'objet d'une installation et d'une programmation effective compte tenu de la tardiveté de leur notification et de la crise sanitaire :**

- Équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS) : 1,2 M €
- Dynamique d'activation de solutions dans les territoires : 17,36 M €
- [Stratégie nationale autisme](#) (2^e tranche) : 1,44 M €
- Stratégie Agir pour les aidants : 452 442 €

À noter que cette année encore et jusqu'au passage de l'ensemble des ESMS en CPOM (d'ici le 1^{er} janvier 2022), trois modalités de tarification différentes subsistent :

- procédure contradictoire "historique" ;
- procédure visant à établir une Dotation globalisée commune (DGC) pour les CPOM signés avant 2016 ;
- procédure EPRD.

2. Personnes âgées

En 2020, le montant de la DRL s'est élevé à 1,67 milliard d'€ (+ 24 % par rapport à 2019) dont :

- 12,32 M € de taux d'actualisation ;
- 25,70 M € dans le cadre de la résorption pérenne des écarts au plafond pour les EHPAD ;
- 0,83 M € pour les installations de places intégrant des dispositifs spécifiques Alzheimer et maladies neurodégénératives ;
- 1 M € pour le financement pérenne de dispositifs IDE de nuit ;
- 2,01 M € pour l'ouverture au tarif global de 16 EHPAD ;
- 20,02 M € au titre de la Prime grand âge (établissements relevant de la fonction publique hospitalière et fonction publique territoriale) ;
- 46,10 M € au titre de la revalorisation des mesures salariales issues du Ségur.
- 221,27 M € de crédits non reconductibles alloués pour faire face aux impacts de la crise sanitaire (primes COVID, surcoûts, achat de masques en relais de la fin des dotations Etat, compensation des pertes de recettes hébergement en EHPAD et AJA). La dotation nationale allouée (209 M €) a été complétée par la marge régionale de la DRL (12 M €) pour couvrir les besoins exprimés par les ESMS ;

• **21,77 M € de crédits non reconductibles ont été affectés selon plusieurs priorités affichées dans le [Rapport d'orientation budgétaire \(ROB\)](#), et principalement :**

- soutien aux ESMS en difficultés (soutien en trésorerie et anticipation de la convergence : 9,79 M € ;
- qualité de vie au travail : 4,27 M € ;
- neutralisation des convergences négatives dépendances (4,28 M €) et soins (1,71 M €).

Les crédits dédiés aux établissements et services soumis à l'État prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) ont été notifiés par le pôle allocation et optimisation des ressources soit près de 900 décisions tarifaires par phase de tarification. Les délégations départementales ont quant à elles notifié les crédits pour les structures hors EPRD.

Référentes dossier PH : Cécile JOST, Catherine GINI

Référentes dossier PA : Albane BASILE, Christelle SANITAS

POINT D'ACTUALITÉ SUR LA GESTION DE LA CRISE COVID-19 DANS LE SECTEUR MEDICO SOCIAL

Dans cette crise sanitaire sans précédent, l'ensemble du secteur médico-social est confronté à des défis majeurs pour protéger la santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, hébergées et /ou accompagnées en établissement et à domicile et également celle des professionnels.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes s'est mobilisée pour accompagner au quotidien l'ensemble des structures et services. Depuis décembre, le déploiement de la campagne de vaccination a permis d'atteindre un taux de couverture vaccinale (2 doses) de 80 % chez les résidents du secteur personnes âgées, et de 50 % chez les professionnels. Sur le secteur du handicap, près de 93 % des structures FAM-MAS se sont mobilisées à ce jour, représentant 6 044 résidents et 2 591 professionnels vaccinés en 1^{re} dose.

> [Découvrez en détails le point d'actualité](#)

Référente dossier : Astrid LESBROS-ALQUIER

STRATÉGIE POUR L'AUTISME EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : QUELLES ÉVOLUTIONS APRÈS 2 ANNÉES DE MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE ?



La stratégie nationale pour l'autisme au sein des Troubles du neuro-développement (TND) 2018-2022 structure l'action médico-sociale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes depuis plus de deux ans.

Des avancées majeures ont été réalisées avec de nombreux partenaires notamment en matière de repérage précoce, de scolarisation en milieu ordinaire, de développement de services d'accompagnement pour enfants et adultes et de réponses pour l'emploi et le logement.

> [Découvrez le bilan à mi-parcours des actions menées par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en déclinaison la stratégie nationale autisme](#)

Référente dossier : Fabienne RIGHETTI

BILAN DES AIDES À L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

En 2020, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a consacré 21,6 millions € à l'investissement immobilier dans les ESMS de notre région, par le biais de différentes enveloppes. La principale d'entre elles est le Plan d'aide à l'investissement (PAI) de la Conférence nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui a permis d'attribuer 13,4 millions d'€ pour accompagner des établissements pour personnes âgées et pour personnes handicapées dans leur projet immobilier de restructuration ou de reconstruction.

Au titre de la campagne PAI 2020, 8 établissements du secteur personnes âgées ont bénéficié d'un financement sur 19 dossiers déposés, pour un taux d'aide moyen de 16,4%. Pour le secteur du handicap, ce sont 4 établissements financés sur 11 dossiers déposés, pour un taux d'aide moyen de 20,3%.

Référente dossier : Marjolaine DECHANOZ

BILAN DU DÉPLOIEMENT DES DISPOSITIFS « PRÉSENCE D'UN PERSONNEL INFIRMIER LA NUIT EN EHPAD »



38

dispositifs
IDE de nuit

couvrant

306

EHPAD

La mise en place et la pérennisation de dispositifs de "présence d'infirmier la nuit en EHPAD", qui visent notamment à éviter des hospitalisations inappropriées des résidents d'EHPAD en urgence, font l'objet d'un programme national de financement triennal initié en 2018.

Dans ce cadre, les appels à candidatures lancés par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en 2018, 2019 et 2020 ont permis de financer 38 dispositifs. Ils couvrent 306 EHPAD et près de 25 000 places d'hébergement permanent soit de l'ordre de 32 % des places de la région.

Bien que l'équité de répartition territoriale ait été prise en compte lors de la sélection des candidatures, il demeure des disparités interdépartementales. Pour résorber ces différences, et compte tenu de l'existence d'une somme résiduelle, un nouvel appel à candidature sera lancé prochainement.

Référent dossier : Martial DANGIN

LE PLAN RESSOURCES HUMAINES DANS LE MÉDICO-SOCIAL

La gestion des renforts pendant la crise a permis de renforcer et prendre appui sur des partenariats solides pour activer plusieurs leviers et mobiliser les viviers de professionnels, tous confondus. Les actions menées par l'ARS pour mobiliser les renforts en ressources humaines dans le secteur médico-social, plus particulièrement celui des personnes âgées, constituent un plan d'action régional qui s'inscrit de fait dans le cadre de la campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand âge.

Les actions menées en partenariat, principalement pilotées par l'ARS, portent plus particulièrement sur :

- la construction et la facilitation des parcours professionnels par le renforcement de qualifications pour des interventions ponctuelles en soutien des professionnels du soin (recrutement avec formation par Pôle Emploi, formations financées par les OPCO et l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH), formations courtes organisées par les instituts de formation des aides-soignants) ;
- l'accompagnement et le soutien des dirigeants et des cadres pour la gestion de crise et de tous les acteurs mobilisés pour répondre aux besoins, facilitation des liens directs et des contacts de proximité, recherche de renforts ;
- la diversification des modalités de recrutements, notamment des canaux de sourcing, des outils financiers et juridiques, la mise en lien des acteurs pour faciliter les coopérations et la mutualisation des ressources sur les territoires entre les ESMS, ES, structures de droit commun ;
- la coordination régionale des ordres professionnels et des URPS, le renforcement des liens avec les instituts de formations particulièrement les IFSI, les IFAS, les IFTS avec l'organisation de réunions hebdomadaires en partenariat avec le Conseil régional ;
- la mobilisation de jeunes bénévoles (service civique, service national universel) permettant d'apporter une aide mais aussi de favoriser la découverte d'un secteur et développer des motivations.

Référente dossier : Christine MARTIN

FAIRE ÉVOLUER LE TRAVAIL ACCOMPAGNÉ : 2 ÉTUDES SUR LES ESAT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

En août 2018, la secrétaire d'État aux personnes handicapées, Sophie Cluzel, affirmait la nécessité de développer des réflexions pour déterminer **comment rendre le travail protégé plus inclusif**, conformément aux recommandations de la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées. En outre, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel entendait, par plusieurs dispositions, **faciliter**



À consulter

[SITE INTERNET DE L'ARS](#)
[> RUBRIQUE ACCOMPAGNEMENT DES MÉTIERS ET DES PRATIQUES RH > CONTRIBUTER AU RENFORCEMENT DU NOMBRE DE PERSONNELS QUALIFIÉS](#)



À consulter

[RESSOURCES HUMAINES : BILAN DE LA FEUILLE DE ROUTE 2019](#)
[COMMUNIQUÉ DE PRESSE : MOBILISATION INÉDITE POUR SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS DANS LEURS BESOINS EN RECRUTEMENT](#)

l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et développer leur palette de compétences.

2 études complémentaires

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a diligenté deux études afin de parfaire la connaissance du secteur et d'œuvrer à son évolution. Ces études ont été réalisées pour l'une par le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes et pour l'autre, par l'Institut régional universitaire polytechnique (IRUP) et l'École des mines de Saint-Étienne.

Ce projet a mobilisé de nombreux acteurs (ESAT, travailleurs en situation de handicap, organismes gestionnaires, MDPH, entreprises adaptées, partenaires institutionnels, etc.).

> [Consultez les rapports sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Les préconisations qui en découlent vont permettre d'élaborer prochainement un plan d'action régional.

À vos agendas !

Un temps d'échange interactif sous forme d'un webinaire permettant de présenter les principaux résultats issus des études et recueillir des réflexions est organisé le 15 juin.



> [Consultez toutes les informations nécessaires à l'inscription sur le site de l'ARS.](#)
Contact : ars-ara-da-efficiency@ars.sante.fr

Référente dossier : Séverine BARBAT

LA CAMPAGNE DU TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE EST REPORTÉE

Le lancement de la campagne 2021 du Tableau de bord de la Performance des ESMS est reporté au 1^{er} septembre à la demande des acteurs du secteur, afin de tenir compte du contexte de la crise sanitaire.

> [Toutes les informations sont à disposition sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.](#)

Le kit des outils de préparation de la campagne 2021 y est disponible au téléchargement.

Pour toutes questions, contactez l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes (ars-ara-da-efficiency@ars.sante.fr) ou le conseil départemental compétent (selon la catégorie de votre structure).

Référente dossier : Séverine BARBAT

UN MODE D'EXPRESSION DE L'USAGER POUR DÉFENDRE SES DROITS : LE DISPOSITIF PERSONNE QUALIFIÉE

Le dispositif « personne qualifiée » permet à un usager d'un établissement ou d'un service médico-social de déclencher une action de médiation, en vue de défendre ses droits.

Relancer la dynamique, au bénéfice de l'utilisateur

La démocratie en santé et les relations partenariales entre les professionnels et les usagers font partie des objectifs inscrits dans le [schéma régional de santé 2018-2023](#).



À consulter

[GUIDE ARS ARA – FRANCE ASSOS SANTE – EXERCER UN MANDAT DE PERSONNE QUALIFIEE](#)



Concrètement, l'ARS accompagne les représentants d'utilisateurs dans l'exercice de leur mandat.

Fin 2019, l'ARS a réalisé un état des lieux du dispositif « Personne Qualifiée » de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Celui-ci a permis de mettre en exergue les atouts et les faiblesses du dispositif. Une opération de relance et d'optimisation du service rendu à l'utilisateur a été lancée, en partenariat avec l'association France Assos Santé.

Le plan d'action

L'association anime le réseau des personnes qualifiées, avec des actions sont programmées sur 3 ans :

- [élaborer un guide pour la personne qualifiée](#) (publié) ;
- **organiser** des échanges d'expérience, programmer des actions de formation pour actualiser les connaissances sur la législation ;
- **faciliter le recrutement** de bénévoles pour la désignation de personnes qualifiées (2021-2022) ;
- **clarifier le cadre d'intervention** afin de renforcer l'effectivité des droits des utilisateurs ;
- **optimiser la connaissance auprès du public** des droits des utilisateurs par des campagnes de communication en direction des ESMS et des utilisateurs (2021-2022).

Parallèlement, de plus en plus de départements sont dotés de personnes qualifiées grâce à la collaboration des différents services de l'ARS et de ses partenaires (conseils départementaux, préfectures).

> [Consultez le site internet, rubrique « Présentation des personnes qualifiées » \(à destination des utilisateurs\)](#)

> [Consultez le site internet, rubrique « Devenir une personne qualifiée »](#)

Référent dossier : Michel RAYNAUD

ÉCOLE INCLUSIVE : DÉPLOIEMENT DES ÉQUIPES MOBILES D'APPUI À LA SCOLARISATION DANS TOUTE LA RÉGION

Après une phase d'expérimentation en 2019 et un appel à candidature, **les Équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) couvrent l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes**, divisée en 45 secteurs territoriaux, portées par 38 opérateurs différents. Ces 45 territoires correspondent aux territoires des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) depuis novembre 2020.

Un cahier des charges national applicable à ces équipes est prévu avant fin juin 2021. Dès juillet, un premier bilan des EMAS de la région Auvergne-Rhône-Alpes aura lieu via différents critères quantitatifs et qualitatifs.

> [Pour en savoir plus, consultez l'article complet sur le site internet de l'ARS](#)

Référent dossier : Catherine GINI

ÉVALUATION DU DITEP : RESTITUTION RÉGIONALE

En vue du prochain terme de la [convention régionale 2016-2021 portant sur l'école inclusive](#), l'ARS et les 3 académies de la région ont missionné le cabinet ALCIMED pour réaliser un point d'étape sur le déploiement du « dispositif intégré » dans les 65 Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le Dispositif intégré ITEP doit **faciliter l'accès des jeunes à plusieurs modalités d'accompagnement** (accueil ambulatoire, accueil de nuit et accueil de jour, prévention), de façon évolutive, souple, avec des passerelles d'un mode d'accompagnement à l'autre et en s'appuyant sur une coopération étroite entre les différents intervenants, pour répondre aux besoins évolutifs des jeunes. Il s'agit aussi de garantir la scolarité la plus inclusive possible, en milieu ordinaire.

La restitution régionale de ce point d'étape conduit auprès de tous les DITEP et leurs partenaires (Éducation nationale, MDPH, Protection judiciaire de la jeunesse, Aide sociale

à l'enfance, pédopsychiatrie...) **est prévue au début de l'été**. Elle sera suivie d'ateliers départementaux à l'automne, afin d'actualiser les plans d'actions à une échelle territoriale plus fine.

Ce bilan d'étape sera l'opportunité de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir ainsi que les différents leviers à mettre en œuvre pour poursuivre la généralisation du DITEP et préparer les dispositifs intégrés dans d'autres établissements comme les IME.

Référente dossier : Delphine MERCATELLO

PROGRAMME ESMS NUMÉRIQUE : PHASE D'AMORÇAGE

Le programme ESMS numérique est inclus dans la feuille de route nationale du numérique en santé. L'ARS a publié un appel à projet le 1^{er} février 2021, afin de financer des projets d'informatisation des dossiers des usagers ou de mise en conformité d'une solution déjà en place.

La phase d'analyse des dossiers a permis de déterminer 4 groupes de projets :

- Groupe A « projets proposés pour la phase d'amorçage » : 7 projets ;
- Groupe B « projets recevables, non proposés pour la phase d'amorçage » 4 projets ;
- Groupe C « projets à retravailler » : 4 projets ;
- Groupe D « projets non recevables » : 5 projets.

Une nouvelle instruction de la CNSA est attendue prochainement. Un nouvel appel à projet régional serait prévu pour la fin juin, et pour les organismes gestionnaires de taille importante, un appel à projet national. Un élargissement de la catégorie des ESMS éligibles est aussi envisagé.



> [Pour en savoir plus, consultez l'article complet sur le site internet de l'ARS ARA](#)

Référente dossier : Nathalie JULLION



L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EST SUR TWITTER

*Pour ne rien manquer de notre actualité,
[rejoignez-nous sur Twitter !](#)*